



Réforme des retraites : IL FAUT AMPLIFIER LA MOBILISATION TOU-TE-S EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS MARDI 31 JANVIER !

Suite à la mobilisation massive du 19 janvier 2023 contre la réforme des retraites voulue par Macron (plus de 70% de grévistes dans l'E.N. tous niveaux confondus), les organisations syndicales de l'éducation ont appelé les collègues à se réunir dans leurs établissements pour envisager la poursuite nécessaire de la lutte : AG, actions locales, réunions publiques, tractage... Un objectif : **convaincre le plus grand nombre** des méfaits de la réforme et préparer la grève du 31/01 et ses suites.

Depuis la mobilisation très importante du 19, de nombreuses AG réaffirment :

- leur rejet de la réforme des retraites et leur détermination à poursuivre la mobilisation ;
- leur décision d'être massivement en grève et en manifestation le 31 janvier. Nous constatons que certaines AG ont motivé des collègues à continuer ou rejoindre la mobilisation.

Afin de poursuivre cette **dynamique**, nous appelons à :

- tenir partout des **AG** pour décider des moyens pour faire reculer le gouvernement sur la réforme, y compris la grève reconductible,
- participer à l'AG éducation au terme de la manifestation du **31 à 14h à l'Université de Pau, fac de Lettres.**

**Mardi 31 janvier : toutes et tous en grève
et dans les manifestations.**

Départ à 10h place de Verdun à Pau / place Sainte-Ursule à Bayonne

Une pétition, déjà signée par 850 000 personnes, est accessible à l'adresse [Pétition · Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! · Change.org](#)

CSA-D Effectifs et DGH

La DSDEN a convoqué le 3 février le CSA départemental (ex-CTSD) pour statuer sur les prévisions d'effectifs et la répartition de l'enveloppe budgétaire (DGH) par établissement.

Au niveau académique, les organisations syndicales ont unanimement voté contre l'enveloppe budgétaire. Un CSA académique de repli doit donc avoir lieu mercredi 1^{er} février. Dans notre département, le calendrier imposé par l'administration ne respecte pas les délais de fonctionnement. Nous n'aurons aucun document portant sur les DGH avant mercredi, ce qui ne nous laisse que deux jours de préparation pour croiser les informations provenant des établissements et celles de l'administration. Une fois de plus, la **paritarisme** est mis à mal et la « vision Excel » du rectorat et de la DSDEN reflète le mépris objectif pour nos missions statutaires de fonctionnement de la démocratie sociale.

Carrières

Lors du CSA du 18/01 la rectrice a présenté le bilan des promotions 2022 (hors classe, classe exceptionnelle). L'administration refuse obstinément de communiquer les barres de promotions : l'opacité devient totale. De plus pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, les IPR se sont assis sur le barème national pour ne promouvoir que leurs « élus ». Plus d'informations à ce lien : <https://bordeaux.snes.edu/PROMOTIONS-2022-LE-BILAN-DE-L-ACADEMIE-DE-BORDEAUX.html>

Renaud Robert, secrétaire départemental

Revalorisation salariale des enseignant.e.s : L'INSUPPORTABLE MÉPRIS !

Les négociations sur les augmentations de rémunérations que le ministère persiste à appeler revalorisation ont commencé. Les chiffres confirment la tromperie de la promesse d'E.Macron : il n'y aura pas une augmentation de 10 % (qui n'aurait pas suffi pour compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années) pour tous les personnels sans contreparties.

Le ministère fait le choix de répartir la pénurie.

Dans une des hypothèses, seuls les enseignants jusqu'à 26 ans de carrière verraient leur salaire augmenter. Les nouveaux titulaires recevraient 153 € par mois pour atteindre une rémunération mensuelle nette de 2 079 €. Les professeurs entre 6 et 11 ans d'ancienneté connaîtraient l'augmentation la plus conséquente, avec une prime de 292 € net mensuels, pour arriver autour de 2 300 € net par mois. Les hausses seraient ensuite dégressives pour arriver à 71 € de plus par mois à 26 ans d'ancienneté, pour un salaire de 2 700 € net.

Dans la deuxième hypothèse, tous les enseignants seraient augmentés, quelle que soit leur ancienneté, mais à des **hauteurs indignes** du déclassé salarial de nos professions. Après 25 ans de carrière, la hausse serait de 36 € par mois. Les évolutions dans les six premières années de carrière seraient identiques au premier scénario mais seraient moindres ensuite. Les enseignant.e.s stagiaires et les contractuel.le.s seraient, quoi qu'il en soit, concerné.e.s par ces augmentations.

De plus, c'est à coup d'indemnités et non par une revalorisation de la grille indiciaire que le ministère prétend opérer une revalorisation « inédite » : ce choix est une véritable provocation ! Plus grave : les chiffres présentés confirment que le pacte et sa logique délétère du travailler plus pour gagner plus sont l'axe central du projet ministériel, au mépris de la crise que traverse l'Éducation Nationale.

Pour la FSU, ces propositions sont inacceptables. Elles sont la preuve de l'absolue nécessité d'un collectif budgétaire qui permettrait de dégager une enveloppe conséquente conjuguée à un plan pluriannuel pour un rattrapage des pertes et une revalorisation sans contreparties, de toutes et tous, début, milieu et fin de carrière.

Salaires, retraites, conditions de travail : la colère des personnels s'exprime fortement dans les mobilisations actuelles. Plus que jamais, la FSU appelle à amplifier le mouvement en faisant de la grève du 31 janvier une journée encore plus massive que celle du 19 janvier.

Propagande gouvernementale LE DROIT A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES BAFOUE

Tous les agents publics ont reçu jeudi 26 janvier un mail émanant de la DGFIP, intitulé « réforme des retraites : message de Stanislas Guerini » qui, à la lecture, se révèle être un outil de la promotion de la réforme des retraites ! Comment un tel message a-t-il pu arriver sur les boîtes des agents publics ? C'est encore plus grave : de nombreux témoignages attestent que le message de promotion gouvernemental a été envoyé sur **des messageries privées**, qui correspondent en bonne partie aux adresses que les agents ont transmis à l'ENSAP. C'est l'utilisation d'une direction générale de l'administration (la DGFIP) pour faire passer de la propagande politique, l'utilisation des données personnelles, tout cela au mépris du RGPD...l'initiative de Stanislas Guerini est tout point scandaleuse.

Sur les recommandations de la CNIL, il y a lieu de saisir le délégué à la protection des données personnelles de la DGFIP dont l'adresse est : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr pour lui demander pourquoi avoir reçu ce message et dans quel cadre. Vendredi 27 janvier au soir, la CNIL a annoncé instruire les plaintes déposées. **Cette initiative témoigne d'une grande fébrilité gouvernementale : après la grève réussie du 19 janvier, tout montre que la contestation de la réforme progresse (72% des Français rejettent le projet de réforme des retraites, +6 points en une semaine, +13 points en deux semaines !) alors que la grève interprofessionnelle et unitaire du mardi 31 janvier se prépare activement sur le terrain.**